

2024-14

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 15 mars à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 08/03/2024

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES,
Christiane PAUZON, Christian GIRARD, Raymonde HABOUZIT,
Denis CLAMENS, Roland SEUX, Gilles AUDRAS, Valérie GAGNE
Sébastien GAGNE, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC

Excusées :

Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Christiane PAUZON
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christine SIMON
Secrétaire de séance : Laëtitia PRADINES

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023
DU BUDGET PRINCIPAL**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les instructions budgétaires et comptables M57,
Vu la délibération n° 2024-13 du 15 mars 2024, portant adoption du compte financier unique
Considérant que conformément aux instructions M57, l'assemblée délibérante doit procéder
à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2023 à la suite de l'adoption du compte
financier unique ;

Considérant que les résultats comptables de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement : excédent global cumulé de 544 126.66 €

Section d'investissement : déficit global cumulé de 315 001.97 €

Considérant qu'il convient d'affecter une partie du résultat de clôture de fonctionnement au
financement de la section d'investissement pour 2023, permettant ainsi un réel
autofinancement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Affecte les résultats de la gestion 2023, au budget primitif principal 2024, comme suit :

Section	Imputation	Dépenses	Recettes
Investissement	D/001	315 001.97	
	R/1068		315 001.97
Fonctionnement	R/002		229 124.69

Le Maire,
Franck PAILLON



La secrétaire de séance,
Laëtitia PRADINES



Fait et délibéré le 15/03/2024
Pour extrait certifié conforme